

Conditions générales de vente

NOUFORM SAS
57 AVENUE DE BRETAGNE
76100 ROUEN

Société immatriculée sous le n° [792 311 631](#) au R.C.S. de ROUEN

1. Préambule

NOUFORM est une société contractante en formation professionnelle dont l'activité est enregistrée sous le numéro 23 76 05005 76 auprès du Préfet de la Région Haute Normandie.

La société NOUFORM entend par les présentes définir les conditions générales applicables aux services inter ou intra-entreprise, ainsi que toute offre de prestations de formation relatives à des commandes passées auprès de NOUFORM par tout client.

Est entendu par le terme client au titre des présentes toute personne, physique ou morale, qui a contracté avec NOUFORM en vue de la réalisation par NOUFORM d'actions de formation inter ou intra-entreprise, ainsi que toute offre de prestations de formation relatives à des commandes passées auprès de NOUFORM.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente, qui prévaudront sur toutes conditions opposées par le client.

Les documents contractuels applicables entre les parties sont les suivants dans un ordre hiérarchique décroissant :

- les conditions particulières de NOUFORM, si celles-ci existent,
- les présentes conditions générales de vente,

à l'exclusion de tout autre document antérieur aux présentes, de toute condition générale d'achat du client et d'une manière générale de tous autres documents, spécifications techniques et/ou éléments non expressément acceptés postérieurement aux présentes par les parties comme dérogeant aux éventuelles conditions particulières et/ou aux conditions générales de vente.

Le client se porte garant du respect des présentes conditions générales de vente par l'ensemble de ses salariés, préposés, ou toutes autres personnes placées sous sa responsabilité.

NOUFORM se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment, ainsi que de mettre à jour toute annexe ou document auxquels elles font référence.

2. Formation

Toute prestation de conseil ou d'étude liée à la formation professionnelle fait l'objet d'une offre commerciale et financière établie par NOUFORM. En cas d'acceptation par le client, celui-ci devra verser un acompte minimum de 30% du coût total de la prestation antérieurement avant toute intervention de NOUFORM.

Pour la réalisation des prestations précitées, NOUFORM facture le temps des intervenants consacré à la mission soit en fonction d'un prix de vacation, soit au forfait.

3. Formation inter-entreprises

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises présentées sur le site internet, le catalogue, les brochures, ou tout autre support commercial dont la liste figure en **Annexe A** des présentes, et réalisées dans les locaux de NOUFORM ou tout local mis à sa disposition.

3.2. Conditions financières

3.2.1. Prix

L'inscription à un stage de formation prend effet à réception du bulletin d'inscription ou d'un bon de commande sur papier entête de l'entreprise ou de la convention de formation, accompagné d'un acompte de 30% du montant hors taxes du stage.

Tous les prix sont, sauf indication expresse contraire, indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. L'offre de formation peut être matérialisée par une offre commerciale et financière éditée à la demande du client ou par le site internet de NOUFORM, son catalogue, ses brochures, ou tout autre support commercial mentionné en **Annexe A**.

Les prix indiqués sur le site internet de NOUFORM, dans son catalogue, sur ses brochures ou tout autre support commercial mentionné en **Annexe A** s'entendent par stagiaire et pour la durée du stage indiquée. NOUFORM se réserve le droit de modifier le prix des stages en fonction des évolutions pédagogiques ou techniques ou plus généralement des conditions de réalisation, lieu, durée, contenu.

Le paiement de la totalité du stage est dû pour tout stage commencé, même non suivi jusqu'à son terme par le stagiaire, étant précisé que dans ce cas, les sommes facturées pour la durée de la prestation non suivie correspondront à un dédommagement de NOUFORM.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Ils peuvent être proposés de manière optionnelle et sont dans ce cas directement facturés au client qui se charge, le cas échéant, d'obtenir le remboursement auprès de son organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

3.2.2. Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, NOUFORM se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation et d'en informer le client dans les plus brefs délais et ce sans indemnités. NOUFORM demeure souveraine dans l'appréciation de la qualité du déroulement prévisible de la session, et ne sera en aucun cas tenu de motiver sa décision.

4. Formation intra-entreprise

4.1. Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations intra-entreprise développées pour un client dans les locaux de NOUFORM ou dans les locaux du client ou dans tous locaux mis à disposition par le client.

4.2. Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera l'objet d'une proposition commerciale et financière par NOUFORM préalablement à la passation de la commande. En fonction des montants engagés, NOUFORM se réserve le droit de demander un acompte de 30% du coût total de la formation.

NOUFORM facture le temps des formateurs consacré au stage soit en fonction d'un tarif journalier, soit au forfait, et ce conformément à la grille tarifaire en vigueur.

5. Contrat de formation entre NOUFORM et une personne physique

Lorsqu'un client personne physique entreprend une formation, à titre individuel et à ses frais, un contrat précisant toutes les mentions requises par les articles L. 6353-4 et L. 6353-8 du Code du travail et accompagné de tous les documents prévus par ces textes sera établi préalablement à toute inscription définitive.

Dans le délai de 10 jours à compter de la signature de ce contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

A l'expiration de ce délai, un acompte de 30% du montant hors taxes du stage devra être versé. Le solde donnera lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, conformément à l'échéancier prévu dans le contrat.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

6. Contrat de formation conclu en ligne

Tout client personne physique non professionnel souscrivant un contrat de formation avec NOUFORM via son site internet, ou tout autre plateforme en ligne doit préalablement prendre connaissance des présentes conditions générales de vente et de la note d'information complémentaire comprenant les informations relatives à la prestation (article L. 121-17 du Code de la consommation).

Le client dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus à compter de la date de souscription du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

NOUFORM fournira au client, sur support durable, dans un délai raisonnable, après la conclusion du contrat et au plus tard au moment du début de la formation, la confirmation du contrat comprenant toutes les informations y afférent (article L. 121-17 du Code de la consommation).

7. Dispositions communes à l'ensemble des formations

7.1. Documents contractuels

Pour chaque action de formation, une facture détaillée sera adressée au client et fera office de convention de type simplifié conformément aux articles L. 6353-1, R. 6353-1 et R. 6353-2 du Code du travail, lorsque la législation le permet et sous réserve des conditions d'imputabilité en vigueur.

A la demande expresse du client, une convention annuelle ou pluriannuelle pourra être éditée.

La remise de tout certificat, attestation, ou titre certifié délivré en fin de formation est conditionnée au complet paiement du prix de la formation par le client.

7.2. Règlement des organismes paritaires collecteurs agréés

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de son OPCA et de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et/ou du bon de commande du client. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par NOUFORM au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à NOUFORM au premier jour de la formation, NOUFORM se réserve le droit de facturer la totalité des frais de formation au client. En cas de modification de l'accord de financement par l'OPCA, le client reste redevable du coût de formation non financé par l'organisme.

7.3. Annulation des formations à l'initiative du client

En cas d'annulation tardive par le client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiquée au moins 20 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- Report ou annulation communiqué moins de 20 jours ouvrés avant la session, mais au moins 7 jours avant celle-ci : 50% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.
- Report ou annulation communiqué moins de 7 jours ouvrés avant la session : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.

7.4. Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être réalisé au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture de la session.
- Le règlement est accepté par les moyens figurant en **Annexe A**.
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.
- Tout retard dans les paiements fera courir de plein droit un intérêt de retard de 5% par jour de retard, qui restera dû même en cas de disparition du contrat pour quelque cause que ce soit, et qui dans tous les cas ne pourra jamais être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal.
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros sera due de plein droit à NOUFORM dans tous les cas où les sommes dues seront réglées après la date limite de règlement.
- Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieur au montant de cette indemnité forfaitaire, NOUFORM peut demander une indemnisation complémentaire sur justificatif.

7.5. Responsabilités

La responsabilité de NOUFORM ne peut en aucun cas être engagée au titre des dommages indirects tels que, par exemple, perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image ou à la réputation. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de NOUFORM est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client, et ne pourra en aucun cas excéder le montant des honoraires perçus par NOUFORM auprès de ce client au cours des 12 mois précédents le dommage.

7.6. Force majeure

NOUFORM ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure ou cas fortuit. Les parties reconnaissent que constituent pour NOUFORM un cas de force majeure ou un cas fortuit, produisant un effet exonératoire de la responsabilité de NOUFORM, les faits du prince, les guerres, émeutes, actes de terrorisme, les grèves nationales ou touchant un ou plusieurs secteurs d'industrie, impositions de taxes spéciales ou autres exigences ou restrictions de toutes natures imposées par les pouvoirs publics, les chutes d'aéronefs, les catastrophes naturelles, foudre, incendie, inondations, cyclones et tremblements de terre, ainsi que les absences des formateurs pour cause de maladie, d'accident ou autres contraintes familiales incontournables qui mettraient NOUFORM dans l'impossibilité de les remplacer, sans que cette liste soit limitative.

7.7. Sécurité des personnes

Les stagiaires ou toute autre personne amenée à se trouver dans les locaux de NOUFORM ou mis à la disposition de NOUFORM dans le cadre d'une action de formation s'engagent à respecter les conditions du règlement intérieur de ces locaux et déclarent en avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Conformément à l'article R. 6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce règlement.

Il est entendu que les stagiaires demeurent pendant la durée du stage sous la responsabilité de leur employeur. Tout accident qui affecterait un stagiaire à l'occasion de la formation, mais aussi pendant les pauses ou les trajets pour rejoindre le lieu de formation, serait donc considéré comme un accident du travail imputable à son employeur. En aucun cas la responsabilité de NOUFORM ne pourra être recherchée en cas de survenance d'un tel accident. Le client déclare avoir souscrit une assurance contre ce risque et s'engage à indemniser le stagiaire et/ou ses ayants droit de tous les dommages qu'un tel accident pourrait occasionner.

Lorsque la formation est effectuée dans les locaux du client ou mis à la disposition de NOUFORM par le client, celui-ci est tenu de garantir la sécurité des stagiaires et du formateur. Si la formation n'a pu être dispensée en raison du non respect par le client des prescriptions légales et réglementaires en matière de santé, d'hygiène et de sécurité au travail, l'intégralité des frais liés à la formation seront dus. Il est précisé qu'en cas de manquement manifeste à ces obligations, le formateur pourra suspendre l'exécution de la formation immédiatement, sans que cette interruption ne puisse donner lieu de la part de NOUFORM au remboursement de la prestation.

8. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie quelle qu'en soit la nature (économique, techniques ou commerciaux) auxquelles elles pourraient avoir accès au cours de la prestation, à moins que leur divulgation ne soit commandée et rendue absolument nécessaire par une autorité étatique compétente, ou qu'ils relèvent manifestement du domaine public.

9. Communication - Marketing

Le client accepte d'être cité par NOUFORM en tant que client, et autorise NOUFORM à le mentionner ainsi qu'une description objective des prestations réalisées et des résultats obtenus, dans sa liste de référence client destinée aux supports de communication externes ou internes à NOUFORM, de même que sur le site internet de NOUFORM.

10. Informatique et liberté

NOUFORM pourra être amenée à conserver les données à caractère personnel transmises par le client à des fins de gestion interne et en vue de lui transmettre des informations sur la formation suivie et de l'informer sur les différentes manifestations susceptibles l'intéresser à l'avenir. Ces données sont destinées au seul personnel de NOUFORM. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant à NOUFORM, 13, rue Malouet, 76100 Rouen ou en ligne en écrivant à l'adresse nouform@nouform.net. Le client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

11. Droit applicable – clause attributive de compétence

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le Droit français, à l'exclusion des règles de conflit de loi.

Tout litige survenant entre le client et NOUFORM à l'occasion d'une action de formation ou toute autre prestation réalisée par NOUFORM pour le client devra dans un premier temps faire l'objet d'une recherche de solution amiable, et , dans un second temps, à défaut d'y être parvenu dans un délai de 3 mois renouvelable par accord commun des parties, devra être porté devant les juridictions matériellement compétente du ressort de la Cour d'appel de Rouen. Y compris en cas de référé, procédure sur requête ou appel en garantie.

Annexe A

Aux conditions générales de vente

1. Supports commerciaux

NOUFORM pourra diffuser ses offres de formation ainsi que leur prix via tous les supports suivants :

- Le site internet de NOUFORM
- Les sites internet des organismes de référencement
- Un ou des catalogues édités à l'initiative de NOUFORM
- Des brochures commerciales
- Des mails de démarchage

2. Moyens de paiement acceptés

Les paiements devront être effectués tels que le stipule l'article 5.4 des conditions générales de vente de NOUFORM, et à ce titre NOUFORM accepte les règlements de ses prestations par l'ensemble des moyens suivants :

- Prélèvement
- Chèque
- Virement bancaire ou postal

Si l'un des moyens de paiements ci-dessus listés devait être refusé de manière temporaire par NOUFORM, sans qu'en soit modifiée la présente Annexe, et ce sans que NOUFORM n'ait à s'en justifier, elle en informera le client au moins 10 jours avant l'échéance du règlement. A défaut, ce moyen de paiement devra être accepté.